



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
22 décembre 2020

Séance du 29/12/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf décembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Christian MICHEL

Excusés : Dominique ARCIDIACONO, Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2020_063

Cimetière communal : reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le maire qui lui demandera de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions funéraires délivrées le (dates inconnues) :

- sous le n°22 à Madame GAUBERT Marie épouse COLOGNE décédée en 1895 et à ? GAUBERT décédé en 1809

-sous le n°26 à (inconnu)

dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle (08/08/2014 et 08/08/2017), dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Considérant que les concession dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, états dûments constatés ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune les concessions sus-indiquées en état d'abandon

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

